

Conformément aux statuts de Dark-Sky Switzerland, je peux en tant que personne physique et planificateur-éclairagiste qualifié adhérer aussi à l'association comme **membre professionnel planificateur-éclairagiste**.

Consentement de membre professionnel planificateur-éclairagiste

- 1 Je conçois et planifie les solutions optimales selon la norme SIA 491. Par ailleurs, je m'engage activement à entreprendre les efforts pour réduire la pollution lumineuse et l'éviter là où cela est possible.
- 2 Je suis prêt à mettre à la disposition de Dark-Sky Switzerland les descriptions de concepts issus de projets exemplaires, afin que ceux-ci puissent faire l'objet de rapports.

Avantages de membre professionnel planificateur-éclairagiste

- 1 Je reçois régulièrement de Dark-Sky Switzerland des informations concernant les développements et les événements actuels, ainsi que l'accès à un réseau de contacts.
- 2 Dark-Sky Switzerland peut me transmettre des mandats liés à des demandes.
- 3 La cotisation de membre est volontairement maintenue à un niveau modéré.

Langnau am Albis, le 23 Mars 2016